

MAIRIE
12 avenue du Général de Gaulle
VILLEMER
77250

Téléphone : 01 64 24 92 99
Mail : mairie.villemer@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public :
Lundi et mercredi de 14h à 16h30
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 10 h à 11h30

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2022

Le 7 avril 2022 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMER s'est réuni à la mairie suivant convocation du 20 mars 2022, de Monsieur Franck BEAUFRETON, Maire.

Etaient présents : Franck BEAUFRETON, Gilles BENEY, Christian BERTAUX, Florence BODIN, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Xavier HENRY, Daniel HERMANS, Gwladys MARTIN, Franck PETOT, Catherine ROUILLARD ANSELME, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Etaient absents excusés : Freddy BODIN (pouvoir à Florence BODIN)

Secrétaire de séance : Florence BODIN

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022

Budget Principal

- a. Approbation du compte de gestion 2021
- b. Approbation du compte administratif 2021
- c. Adoption de la fiscalité locale 2022
- d. Approbation du budget 2022
- e. Adoption de l'état du personnel
- f. Adoption de l'état des subventions 2022

Budget de l'Eau

- g. Approbation du compte de gestion 2021
- h. Approbation du compte administratif 2021
- i. Approbation du budget primitif 2022
- j. Fixation du prix de l'eau 2022

Informations et questions diverses

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire a demandé que soient ajoutés à l'ordre du jour un point portant sur le marché de maintenance de l'éclairage public pour la période 2023-2026, via le SDESM, un point portant sur la signature d'une convention avec le Département relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs, et un point sur les recherches de subvention auprès de la Région..

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 14 janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2022.

Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière de MONTEREAU, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	229 701,74 €	598 150,22 €	827 851,96 €
Titres de recettes émis	83 406,85 €	495 694,43 €	579 101,28 €
Réductions de titres	€	€	€
Recettes nettes	83 406,85 €	495 694,43 €	579 101,28 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	229 701,74 €	598 150,22 €	827 851,96 €
Mandats émis	139 533,11 €	473 736,74 €	613 269,85 €
Annulations de mandats	15 473,58 €	1 883,34 €	17 356,92 €
Dépenses nettes	124 059,53 €	471 853,40 €	595 912,93 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		23 841,03 €	
Déficit	40 652,68 €		16 811,65 €

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2021 de Madame la Trésorière de MONTEBEAU.

Approbation du compte administratif 2021 et affectation de résultats

Le Compte Administratif 2021 de la commune de VILLEMÉR se présente comme suit :

Libellés des écritures	CA 2020	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	512 615,98 €	471 853,40 €
Recettes réelles de fonctionnement	641 984,35 €	618 844,39 €
Equilibre de la section de fonctionnement	129 368,37 €	146 990,99 €
Dépenses réelles d'investissement	315 256,04 €	163 214,28 €
Recettes réelles d'investissement	276 101,29 €	83 406,85 €
Equilibre de la section d'investissement	- 39 154,75 €	-79 807,43 €
Equilibre global des CA	90 213,62 €	67 183,56 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

M14	Libellés des articles et chapitres	CA 2020	CA 2021
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	174 398,49 €	205 018,24 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	139 971,57 €	125 804,38 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	146 025,04 €	108 750,71 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	22 951,00 €	30 359,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 647,33 €	1 921,07 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	21 600,00 €	- €
68	AMORTISSEMENTS (dotation provision)	820,55 €	- €
042	OPERATION DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 202,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	512 615,98 €	471 853,40 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	1 956,94 €	276,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	399 249,06 €	407 847,02 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	88 668,45 €	74 117,72 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 569,42 €	4 057,72 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 204,13 €	4 262,15 €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	3 754,72 €	5 133,82 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	128 581,63 €	123 149,96 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	641 984,35 €	618 844,39 €
	EQUILIBRE FINANCIER	129 368,37 €	146 990,99 €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	- 39 154,75 €	-79 807,43 €

	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	90 213,62 €	67 183,56 €
	RÉSULTATS DES EXERCICES		
	RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	786,74 €	23 841,03 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	- 118 462,57 €	-40 652,68 €
	RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	- 117 675,83 €	-16 811,65 €

Avant toute chose, il convient de noter que lors de l'élaboration de ce compte administratif 2021, il a été constaté un grand nombre d'erreurs, telles que des double-paiements, des erreurs d'imputations, ou bien encore des retards de paiements qui ont entraîné des reports de règlements sur l'exercice 2022. Ce ne sont pas moins de 125 écritures qui ont été reprises. On verra sur le budget de l'exercice 2022 qu'un crédit exceptionnel de 20303 € sera inscrit en recette de fonctionnement, correspondant à des double-paiements, à récupérer auprès de nos fournisseurs.

Le comparatif fait dans ce rapport de présentation l'est avec les résultats constatés au CA 2020. On notera cependant, que les crédits votés ne sont pas toujours respectés.

Globalement, par rapport à 2020, les dépenses globales de fonctionnement diminuent de 7,95 %, pendant que les recettes globales baissent de 3,60 %.

Les dépenses :

Sont à retenir les éléments suivants :

Les charges à caractère général (011) augmentent de 17,56 %

En matière d'évolution significative, on notera :

60622 : Carburants → Passage de 1 391,79 € en 2020 à 5 325,59 € en 2021. **Des factures de fioul ont été payées par erreur sur cet article, pour un montant global de 4 837,93 €.**
De fait, les dépenses de combustibles (6 517,68 € au CA) auront été en réalité de 11 355,65 €, pour des crédits prévus au budget de 8 000 €.

60632 : Fournitures de petit équipement → Passage de 4 304,14 € en 2020 à 7 671,67 €. **Double-paiement de 1 372,21 € au profit de la société WURTH France, à récupérer en 2022.**

6064 : Fournitures administratives → Passage de 1 962,05 € en 2020 à 4 491,58 € en 2021. **Double-paiement de 340,04 € au profit de NV BURRO, à récupérer en 2022. Obligation de limiter les commandes aux crédits budgétaires, via une nouvelle consultation.**

6068 : Autres matières et fournitures → Passage de 1 388,13 € à 2 108,57 € en 2021.

615221 : Entretien de bâtiments publics → Passage de 8 550,38 € en 2020 à 15 010,13 € en 2021. **Mise en conformité mairie et salle polyvalente (ARLI) pour un montant global de 9 279,28 €.**

615231 : Entretien de voies et réseaux → Passage de 19 515,06 € en 2020 à 31 119,70 € en 2021. **Double-paiement de 15 552 € au profit de WIAME VRD, à récupérer en 2022.**

617 : Etudes et recherches : **7 200 €, sans crédits ouverts.**

6262 : Frais de télécommunications → Passage de 3 008,43 € en 2020 à 4 707,33 € en 2021. **Obligation de revoir cette ligne budgétaire sur laquelle des économies substantielles doivent être réalisées.**

6288 : Autres services extérieurs → Passage de 849,60 € en 2020 à 8 084,18 € en 2021. **Double-paiement de 1 709,70 € au profit d'ODE, remboursé sur le budget 2022.**

Les charges de personnel (012) diminuent de 10,12 %.

Les autres charges de gestion courante (65) baissent de 25,53 %.

65548 : Les participations intercommunales passent de 99 911,21 € à 62 489,94 €. Il s'agit de la clôture de la médiation LOCAM et des participations au SIRP.

Les atténuations de produits (014) évoluent de 32,28 %.

7489 : Reversements → Il s'agit du remboursement à l'Etat d'une subvention de 7 058 € versée à tort semble-t-il en 2020 (recette au compte 7482).

Les charges financières (66) baissent de 27,43 %.

Aucune charge exceptionnelle (67) n'a été constatée en 2021 (21 600 € en 2020).

Les recettes :

70 : Produits des services du domaine et ventes : - 85,90 %.

73 : Impôts et Taxes : + 2,15 %.

731 : Impositions locales : + 3,64 %

7343 : Taxes sur les pylônes : + 2.28 %

74 : Dotations et subventions de participations : - 16,41 %.

La DGF continue de baisser (- 4,18 %)

75 : Autres produits de gestion courante : - 64,93 %. Les loyers du commerce des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres n'ont pas été émis. Cela a été fait en 2022.

77 : Produits exceptionnels : - 48,05 %.

Enfin, le résultat antérieur reporté passe de 128 561,63 € à 123 149,96 €, soit -4,22 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT

M14	Libellés des articles et chapitres	CA 2020	CA 2021
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	- €	39 154,75 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	22 633,35 €	10 666,68 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 060,16 €	113 392,85 €
45810	Dépenses pour comptes de tiers	27 413,20 €	- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	191 149,33 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	315 256,04 €	163 214,28 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	2 063,14 €	3 362,02 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	14 234,93 €	6 218,41 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 467,00 €	73 746,42 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100 000,00 €	80,00 €
2151	Réseaux de voirie (pour comptes de tiers	27 413,20 €	- €
45820	Décompte pour comptes de tiers	27 413,20 €	- €
040	Opérations transfert entre sections	4 202,00 €	- €
001	EXCEDENT REPORTE	79 307,82 €	- €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	276 101,29 €	83 406,85 €
	EQUILIBRE	- 39 154,75 €	-79 807,43 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	- 118 462,57 €	-40 652,68 €

L'exercice 2021 se termine avec un déficit de 79 807,43 €.

Il y aura donc une affectation de résultats sur l'exercice 2021 pour un montant de 79 808 €.

Les dépenses (163 214,28 €, dont 124 059.53 € en dépenses réelles)

Celles-ci sont réparties comme suit :

- 001 : Déficit antérieur reporté : 39 154,75 €, soit 23,99 %.
- 1641 : Capital des emprunts : 10 666,68 €, soit 6,54 %.
- 21318 : Autres bâtiments publics : 31 441,28 €, soit 19,26 %.
- 2135 : Installations générales et agencements : 56 186,65 €, soit 34,43 %.
- 2152 : Installation de voirie : 2 484 €, soit 1,52 %
- 21568 : Autres matériels et outillages : 748,80 €, soit 0,46 %.
- 21571 : Matériel et outillages : 8 372,18 €, soit 5,13 %,
- 2158 : Autres installations : 4 556,56 €, soit 2,79 %.
- 2181 : Installations générales : 2 401,66 €, soit 1,47 %.
- 2183 : Matériel de bureau et informatique : 1 402,39 €, soit 0,86 %.
- 2184 : Mobilier : 1 125,32 €, soit 0,69 %.
- 2188 : Autres immobilisations corporelles : 4 674,01 €, soit 2,86 %.

Les recettes (83 406,85 €, dont en 77 188.44 € en recettes réelles)

Celles-ci sont réparties comme suit :

- 10226 : Taxe d'aménagement : 3 362,02, soit 4,03 %.
- 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 6 218,41 €, soit 7,46 %.
- 13223 : Subventions Département : 30 718,06 €, soit 36,83 %.
- 13251 : Subvention GFP de rattachement : 10 000 €, soit 11,99%.
- 1341 : DETR : 13 085,37 €, soit 15,69 %.
- 1385 : Subventions groupement de collectivités : 19 942,99 €, soit 23,91 %.
- 1641 : Emprunts de l'exercice : 80 €, soit 0,09 %.

Monsieur Franck BEAUFREMON, Maire, est sorti de la salle. Monsieur Geoffrey DESPLATS a pris la présidence de la séance pour l'approbation du Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune en les termes suivants :

Libellés des écritures	CA 2021
Dépenses réelles de fonctionnement	471 853,40 €
Recettes réelles de fonctionnement	618 844,39 €
Equilibre de la section de fonctionnement	146 990,99 €
Dépenses réelles d'investissement	163 214,28 €
Recettes réelles d'investissement	83 406,85 €
Equilibre de la section d'investissement	-79 807,43 €
Equilibre global des CA	67 183,56 €

Pour l'exercice 2021, les résultats par sections s'établissent comme suit :

RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	23 841,03 €
RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	-40 652,68 €
RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	-16 811,65 €

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à une affectation de résultat d'un montant de 79 808 €, à partir de la section de fonctionnement.

Adoption de la fiscalité locale 2022

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale et que le budget présenté à l'assemblée délibérante a été préparé avec un maintien des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire rappelle cependant que la suppression de la taxe d'habitation a eu de fait une incidence sur le taux de foncier bâti (récupération des 18 points de taxe du Département).

Il est proposé en conséquence d'adopter les taux de la fiscalité locale pour l'année 2022, selon le tableau ci-dessous :

Libellés des taxes	2021	2022
Les Taux		
Taxe foncière sur le Bâti	33,96 %	33,96%
Taxe foncière sur le non- bâti	56,62 %	56,62 %

Les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité la proposition de monsieur le Maire, et **adoptent** pour l'exercice 2022 le maintien des taux fiscalité locale, à savoir :

Taxe foncière sur le Bâti	33,96%
Taxe foncière sur le non bâti	56,62%

Approbation du budget 2022

Le budget 2022 de la commune se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Comptes	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	207 642,00 €	205 018,24 €	247 132,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	149 490,00 €	125 804,38 €	138 525,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	111 800,00 €	108 750,71 €	109 276,00 €
O14	ATTENUATION DE PRODUITS	30 458,00 €	30 359,00 €	23 313,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 400,00 €	1 921,07 €	1 696,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	1 000,00 €	- €	- €
68	AMORTISSEMENTS (dotation provision)	820,55 €	- €	- €
O22	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	94 539,67 €	- €	88 527,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	598 150,22 €	471 853,40 €	608 469,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	3 800,00 €	276,00 €	10 714,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	380 130,00 €	407 847,02 €	406 674,00 €
74	DOTATIONS ET SUBVENTIONS DE PARTICIPATIONS	84 370,26 €	74 117,72 €	82 825,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 700,00 €	4 057,72 €	30 861,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	4 262,15 €	- €
O13-66	ATTENUATION DE CHARGES/CHARGES FIN.	- €	5 133,82 €	10 212,00 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	123 149,96 €	123 149,96 €	67 183,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	598 150,22 €	618 844,39 €	608 469,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	146 990,99 €	- €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	- €	-79 807,43 €	0,00 €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	- €	67 183,56 €	0,00 €
	RÉSULTATS DES EXERCICES			
	RÉSULTATS PAR EXERCICES FONCTIONNEMENT	-123 149,96 €	23 841,03 €	-67 183,00 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	39 154,75 €	-40 652,68 €	79 808,00 €
	RÉSULTATS GLOBAUX PAR EXERCICES	-83 995,21 €	-16 811,65 €	12 625,00 €

ATTENTION : Désormais la comptabilité utilisée est de type M57.

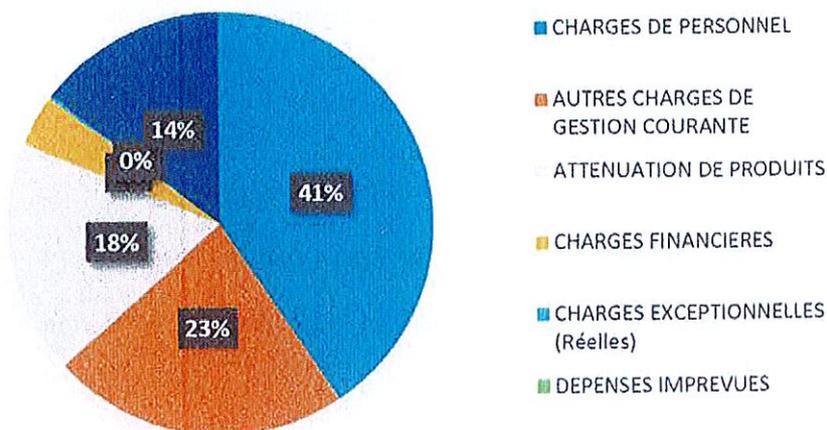
Principaux éléments à retenir :

Section de fonctionnement

Par rapport au budget de l'exercice 2021, celle-ci augmente de 1.72 %.

Les dépenses de fonctionnement (BP 2022)

Dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général (011) augmentent de 19,02 %.

60621 (6062) - combustibles : + 43,75 %.

Compte-tenu de la situation internationale actuelle, une provision pour risques est prévue.

60632 (6063) (Fournitures de petit équipement) : + 9 000 €

A noter qu'à la date du 8 mars 2022 les règlements effectués sont de 6 789,76 €.

611 : Prestations de services : 13 160 €

Il s'agit de la rémunération d'un intervenant extérieur pour la comptabilité et la gestion des ressources humaines jusqu'au 31/12/2022.

6135 : Locations : - 22,74 %

Ce poste devra impérativement être encadré, car les coûts, notamment en matière de copieurs sont exorbitants.

62878 : Remboursements de frais à des tiers : 8 000 €.

Il s'agit d'une provision pour frais en relation avec la protection fonctionnelle accordée récemment à un agent.

6288 : Autres services extérieurs : 4 992 €

Sur cet article, sont prévues les dépenses de sécurité (VERISURE) et les facturations ODE de l'ancienne comptable.

Les crédits inscrits sur les autres articles sont en relation avec les réalisations de l'an passé et les crédits du BP 2021.

Les charges de personnel (012) diminuent de 7,33 %.

Le poste de comptable n'est couvert que sur un demi-traitement ; la gestion comptable étant assurée par un intervenant extérieur (article 611, chapitre 011).

Une provision de 1,50 % a été prévue.

Les autres charges de gestion courante (65) baissent de 2,26 %.

Les indemnités et cotisations des élus ont été prévues avec une provision de 1,50 %.

La participation de la commune au SIRP de Nonville, Villemer et Treuzy-Levelay (65548 – 65568) intègre une participation exceptionnelle (14 120 €) pour l'ensemble des communes au titre d'un contentieux portant sur des contrats de photocopieurs. Pour mémoire, les participations des communes au SIRP tiennent compte du nombre d'enfants scolarisés et de la population de chaque commune, connue au 1/1/2022.

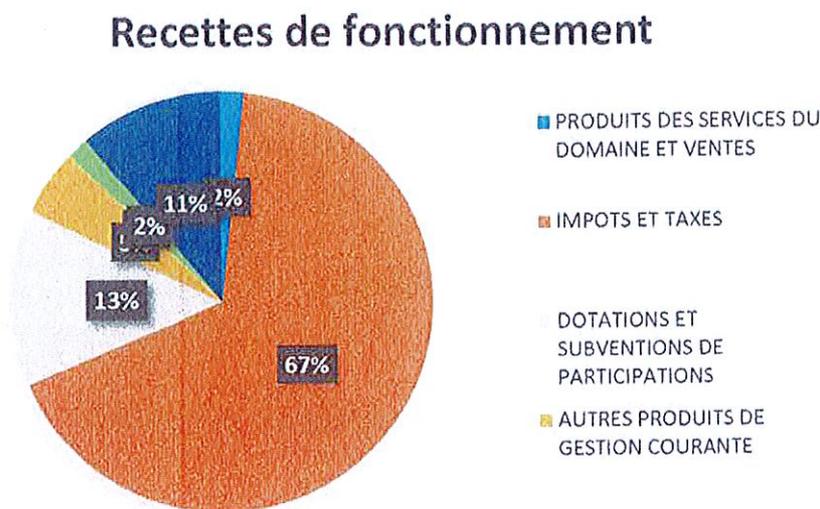
Les atténuations de produits (014) sont en baisse de 23,46 %.

Les charges financières (66) baissent de 29,33 %.

L'autofinancement de la section d'investissement (021) est de 88 527 €, en baisse de 6,36 % par rapport à l'exercice précédent.

Notons que la part d'affectation de résultats (déficit de l'exercice précédent en investissement) est passée de 39 154,75 € en 2021 à 79 807,43 € en 2022.

Les recettes de fonctionnement (BP 2022)



Les produits des services du domaine et ventes (70) passent de 3 800 € à 10 714 €.

A cet effet, il convient de noter qu'une somme de 10 414 € (article 70872) est inscrite au titre de la mise à disposition du personnel (pour un exercice) auprès du service de l'eau.

Les Impôts et taxes (73) évoluent de 6,98 % (+ 26 544 €).

Les dotations et subventions de participations (74) baissent de 1,83%.

Ces chiffres sont donnés avec précaution du fait de l'absence d'informations de la part de l'Etat sur les dotations qui seront attribuées.

Les autres produits de gestion courante (75) passent de 6 700 à 30 861 €.

Au titre des autres produits de gestion courante (7588), à noter un crédit de 20 303 € correspondant à des double-paiements sur l'exercice antérieur à récupérer.

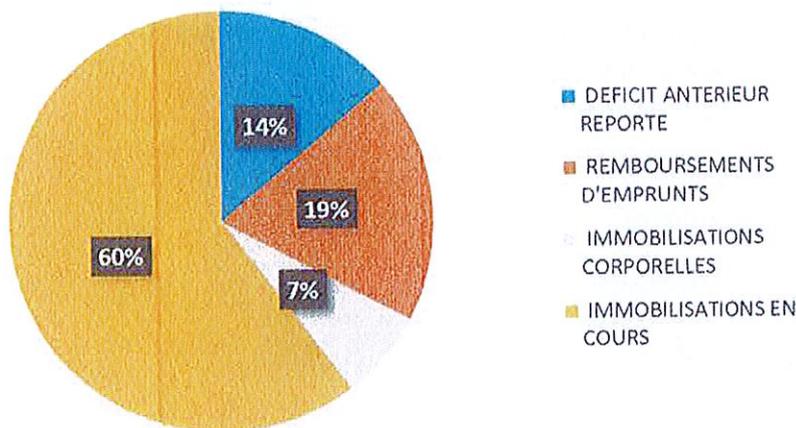
002 : Excédent reporté : Il s'élève à 67 183 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Comptes	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	39 154,75 €	39 154,75 €	79 808,00 €
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	10 667,20 €	10 666,68 €	110 667,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	137 879,79 €	113 392,85 €	40 158,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	42 000,00 €	- €	350 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	229 701,74 €	163 214,28 €	580 633,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	27 288,84 €	3 362,02 €	62 298,00 €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	6 218,41 €	6 218,41 €	79 808,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	101 654,82 €	73 746,42 €	40 800,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	80,00 €	309 200,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	94 539,67 €	- €	88 527,00 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	229 701,74 €	83 406,85 €	580 633,00 €
	EQUILIBRE	- €	-79 807,43 €	0,00 €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	39 154,75 €	-40 652,68 €	79 808,00 €

Les dépenses d'investissement (BP 2022)

Dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement (580 633 €) se répartissent comme suit :

001 : Déficit reporté : 79 808 €, soit 13,74 %.

1641 : Capital des emprunts : 110 667 €, soit 19,06 %. Outre le capital des emprunts en cours, est prévu le remboursement du prêt relais en cours de 100 000 €.

2135 : Installations générales, agencements : 8 000 €, soit 1,38 %,

2152 : Installation de voirie : 4 158 €, soit 0,72 %,

21571 : Matériel et outillage de voirie : 8 000 €, soit 1,38 %.

21578 : Autres matériels et outillages : 5 000 €, soit 0,86 %.

2158 : Autres installations : 5 000 €, soit 0,86 %.

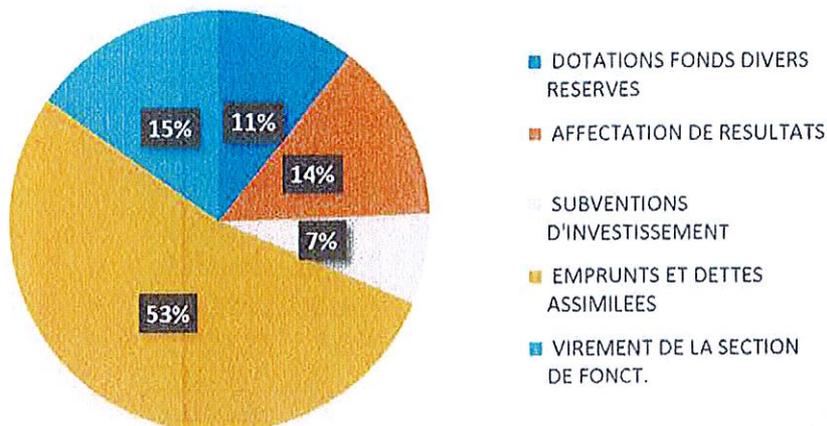
2181 : Installations générales : 5 000 €, soit 0,86 %.

2188 : Autres immobilisations corporelles : 5 000 €, soit 0,86 %.

231 : (provision pour travaux) : 33 661 €, soit 5,80 %.

231 : (travaux détaillés) : 316 339 €, soit 54,48 %.

Recettes d'investissement



Le financement des dépenses d'investissement (580 633 €) est assuré par :

10222 FCTVA : 62298 €, soit 10,73 %.

1068 : Affectation de résultats : 79 808 €, soit 13,74 %.

1385 : Subventions groupement de collectivités : 40 800 €, soit 7,03 %.

1641 : Les emprunts : 309 200 €, soit 53,25 %.

021 : Prélèvement sur la section de fonctionnement : 88 527 €, soit 15,25 %.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents **approuvent** à l'unanimité le Budget primitif 2022 de la commune et les annexes qui le composent, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES GLOBALES	608 469 €
RECETTES GLOBALES	608 469 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES GLOBALES	580 633 €
RECETTES GLOBALES	580 633 €

Adoption de l'état du personnel

Monsieur le Maire indique que lors de l'approbation du budget de l'exercice, est également adopté l'état du personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOPTE l'état du personnel présenté comme suit :

Postes	Créés	Tps Travail	Pourvus	Vacants	Occupés par
Adjoint Technique Territorial	X	TC	X		BILLEY Frédéric
Adjoint Technique Ppal 2 ^{ème} classe	X	TC	X		ROSSI Richard
Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	X	TC	X		CAGNION Nathalie
Adjoint Administratif	X	28/35	X		OUBOUMAROUAN Hayat

Adoption de l'état des subventions 2022

Le Conseil Municipal adoptera la répartition des crédits votés dans le budget primitif 2022 lors d'une prochaine séance.

Budget de l'Eau

Approbation du compte de gestion 2021 du Budget de l'Eau

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du budget de l'Eau de Madame la Trésorière de MONTEREAU, qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	287 879,17 €	175 835,49 €	463 714,66 €
Titres de recettes émis	48 186,23 €	19 459,55 €	67 645,78 €
Réductions de titres	€	€	€
Recettes nettes	48 186,23 €	19 459,55 €	67 645,78 €
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales	287 879,17 €	175 835,49 €	463 714,66 €
Mandats émis	20 742,98 €	68 767,00 €	89 509,98 €
Annulations de mandats	€	€	€
Dépenses nettes	20 742,98 €	68 767,00 €	89 509,98 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	27 443,25 €		
Déficit		49 307,45 €	21 864,20 €

Les conseillers présents **approuvent à l'unanimité** le compte de gestion 2021 de l'eau de Madame la Trésorière de MONTEREAU.

Approbation du compte administratif 2021 du Budget de l'Eau

Le Compte Administratif 2021 du budget de l'eau de la commune de VILLEMER se présente comme suit :

SECTIONS	CA 2021
Dépenses réelles d'exploitation	68 767,00 €
Recettes réelles d'exploitation	72 955,04 €
Equilibre de la section d'exploitation	4 188,04 €
Dépenses réelles d'investissement	20 742,98 €
Recettes réelles d'investissement	225 078,89 €
Equilibre de la section d'investissement	204 335,91 €
EQUILIBRE GLOBAL	208 523,95 €
AMORTISSEMENTS	
Dépenses d'exploitation	27 974,60 €
Dépenses d'investissement	6 801,27 €
TOTAL DES DEPENSES	34 775,87 €
Recettes d'exploitation	6 801,27 €
Recettes d'investissement	27 974,60 €
TOTAL DES RECETTES	34 775,87 €
EQUILIBRE DES AMORTISSEMENTS	€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le Compte Administratif 2021 du budget de l'eau, sans prévoir d'affectation de résultats dès lors que la section d'investissement est excédentaire.

Approbation du budget primitif 2022 du Budget de l'Eau

Le budget 2022 de l'eau de la commune se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

M49	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 836,49 €	28 479,82 €	49 110,00 €
O12	CHARGES DE PERSONNEL	2 000,00 €	- €	20 828,00 €
O14	REVERSEMENTS AUX AGENCES DE L'EAU	40 000,00 €	3 722,00 €	10 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 245,00 €	- €	2 245,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 034,00 €	2 005,00 €	1 933,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Réelles)	10 000,00 €	6 585,58 €	- €
68-042	AMORTISSEMENTS - Ordre	33 170,00 €	27 974,60 €	27 976,00 €
68	AMORTISSEMENTS - REELS	550,00 €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	175 835,49 €	68 767,00 €	112 092,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	103 400,00 €	537,11 €	101 102,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 090,00 €	12 121,17 €	- €
77-042	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 850,00 €	6 801,27 €	6 802,00 €
OO2	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	53 495,49 €	53 495,49 €	4 188,00 €
	TOTAL DES RECETTES GLOBALES	175 835,49 €	72 955,04 €	112 092,00 €
	EQUILIBRE FINANCIER	- €	4 188,04 €	- €
	REPARTITION DES CHARGES INVEST.	- €	204 335,91 €	- €
	EXCEDENT OU DEFICIT GLOBALISE	- €	208 523,95 €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

M49	Libellés des articles et chapitres	BP 2021	CA 2021	BP 2022
16	REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	3 748,00 €	3 747,36 €	3 820,00 €
13-040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 850,00 €	6 801,27 €	6 802,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 586,71 €	- €	17 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 694,46 €	10 194,35 €	204 689,00 €
	TOTAL DES DEPENSES GLOBALES	287 879,17 €	20 742,98 €	232 311,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	60 905,88 €	- €	- €
1068	AFFECTATION DE RESULTATS	16 910,63 €	16 910,63 €	- €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	3 301,00 €	- €
28-040	Amortissements frais	33 170,00 €	27 974,60 €	27 976,00 €
001	EXCEDENT REPORTE	176 892,66 €	176 892,66 €	204 335,00 €
	TOTAL RECETTES GLOBALES	287 879,17 €	225 078,89 €	232 311,00 €
	EQUILIBRE	- €	204 335,91 €	- €
	RÉSULTATS PAR EXERCICES INVESTISSEMENT	-176 892,66 €	27 443,25 €	-204 335,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2022 du budget de l'eau, en les termes suivants :

DETAIL DES ECRITURES	BP 2022
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES EXPLOITATION	112 092,00 €
TOTAL DES RECETTES GLOBALES EXPLOITATION	112 092,00 €
TOTAL DES DEPENSES GLOBALES D'INVESTISSEMENT	232 311,00 €
TOTAL RECETTES GLOBALES D'INVESTISSEMENT	232 311,00 €

Fixation du prix de l'eau 2022

Pour mémoire, le prix de l'eau (hors taxes extérieures) pour l'exercice 2022 a été fixé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 novembre 2021 à 2,35 € le m3.

Points ajoutés en début de séance :

Groupement de commande SDESM – Marché de maintenance éclairage public 2023-2026

Monsieur le Maire indique que le SDESM relancera prochainement le marché de maintenance de l'éclairage public, pour la période 2023-2026.
Il propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce groupement de commande, pour la période 2023-2026.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique

Vu l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

Vu l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

Vu la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

Considérant que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1^{er}/1/2023 au 31/12/2026) ;

Considérant que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

RENOUVELLEMENT DE CONVENTION (MISE A DISPOSITION D'ABRI-VOYAGEURS)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, l'autorise à signer avec le Département de Seine-et-Marne le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs au Coudray.

Recherche de subventions : autorisation donnée au Maire pour agir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ajouter aux compétences qui ont été conférées au Maire précédemment au titre de l'article 2122.22, l'autorisation de faire les démarches nécessaires auprès de tout organisme financeur, afin d'obtenir des subventions.

La séance est levée à 21 h 20.

Villemer, le 7 avril 2022.

Le Maire,
F. BEAUFRETON



[Handwritten signature of F. Beaufreton]